

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

<p><b>Secrétariat général</b> <b>Délégation à la mobilité et aux carrières</b> Dossier suivi par : Michel MAGIMEL et Gilles LE LARD 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Tél. : 01.49.55.81.80 - Fax : 01.49.55.83.70 Réf: MM/ND</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b> <b>SG/DMC/N2013-0116</b> <b>Date: 27 février 2013</b></p>
--	---

Date de mise en application : immédiate  
Délai de réponse : avant le 23 mars 2013  
Nombre d'annexe: 1

**Objet :** Appel à candidatures pour le poste de directeur du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie

**Mots-clés :** Appel à candidatures – NOUVELLE CALEDONIE

Destinataires	
<p><u>Pour attribution :</u> Administration centrale Services déconcentrés Etablissements d'enseignement Etablissements publics Réseau des IGAPS</p>	<p><u>Pour information :</u> Syndicats</p>

Ouverture du poste suivant (susceptible d'être vacant) :

**DIRECTEUR du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie.**

**Personnes à contacter :**

- M. Michel MAGIMEL, délégué à la mobilité et aux carrières au Secrétariat Général – Tél : 01 49 55 81 80 ?
- M. Gérard CHUITON, IGAPS, chargé de la mission d'appui aux personnes et aux structures à l'Outremer – Tél : 01 49 55 86 83.

L'emploi de directeur du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie est déclaré susceptible d'être vacant.

La direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, mis à disposition des ministères en charge de l'écologie, de l'outre-mer ainsi que de la Nouvelle Calédonie pour la gestion de l'enseignement agricole depuis le 1er janvier 2012 suite au transfert de l'enseignement secondaire agricole.

Ses missions se déclinent en trois domaines :

- l'enseignement agricole
- l'environnement
- l'agriculture, l'aménagement et le développement local.

Le titulaire de l'emploi aura notamment en charge la mise en œuvre du transfert de l'enseignement agricole sous l'autorité du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Il sera chargé du renouvellement de la convention de financement de l'installation en agriculture. Il aura également à veiller à la prise en compte progressive des conventions internationales dans le domaine de l'environnement, notamment la Convention sur la diversité biologique et le dossier APA (accès aux ressources génétiques et partage des avantages liés à la biodiversité). Il aura aussi à développer une mission d'appui informatique aux services du ministère de l'agriculture dans le Pacifique sud.

Pour assurer ces missions, le candidat devra posséder de grandes capacités relationnelles et une expérience solide de la négociation compte tenu du contexte institutionnel très spécifique. Il devra faire preuve d'une forte réactivité et d'une grande autonomie étant donné la diversité des domaines traités et l'éloignement de la métropole. Une connaissance des conventions internationales en matière d'environnement serait un atout.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès au statut d'emplois fixées par le décret n°98-419 du 27 mai 1998 modifié. Conformément aux termes de l'article 2 du décret n°96-1026 modifié relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, la durée d'affectation est limitée à 2 ans, renouvelable une seule fois.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Secrétariat général), 78, rue de Varenne, Paris (7e), dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.

**Le délégué à la mobilité et aux carrières**

**Michel MAGIMEL**

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Direction du service d'Etat de l'agriculture,  
de la forêt et de l'environnement de Nouvelle-Calédonie  
209, rue Auguste Bénébig - B.P. 180  
98845 NOUMEA Cedex**

**DIRECTEUR**

N° du poste :

**Catégorie A+**

**Poste susceptible d'être vacant au 16 juin 2013**

**Résidence administrative du poste : Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

**Affectation de deux ans, renouvelable une fois**

<p>PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL</p>	<p>La Direction du service d'Etat de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, mis à disposition des ministères en charge de l'écologie, de l'Outre mer <u>ainsi que de la Nouvelle-Calédonie pour la gestion de l'enseignement agricole</u> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 suite au transfert de l'enseignement secondaire. Ses missions, atypiques en raison de la répartition des compétences en Nouvelle-Calédonie, se déclinent en 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'enseignement agricole,</li><li>- l'environnement, en appui aux trois Provinces et au gouvernement de Nouvelle Calédonie auxquels la compétence est dévolue, pour l'application des conventions internationales ; en la matière, les enjeux environnementaux et de conservation en Nouvelle-Calédonie sont majeurs ;</li><li>- l'agriculture, l'aménagement et le développement local, secteurs dans lesquels la DAFE gère des aides de l'Etat et apporte une expertise auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.</li></ul> <p>Le service support (comptabilité – gestion du personnel) assure la gestion et la paye des personnels de la DAFE et du lycée agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout). La taille du service (12 personnes) impose une certaine polyvalence de l'ensemble des agents.</p>
<p>OBJECTIFS DU POSTE</p> <p>PRINCIPAUX ENJEUX SUR LA PERIODE</p>	<p>Direction du service</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- mise en œuvre du transfert de l'enseignement agricole, <u>sous l'autorité du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie</u> ; poursuite de l'adaptation des procédures de gestion et de déclinaison des textes réglementaires, en coordination avec le Vice-rectorat et les services de la NC,</li><li>- contribution aux projets d'extension du lycée agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout) avec des classes du Ministère de l'Education Nationale et de construction du lycée du Mont Dore (sous maîtrise d'ouvrage Etat)</li><li>- contribution à l'organisation d'un pôle d'excellence agricole avec le lycée agricole</li><li>- renouvellement de la convention de financement de l'installation en agriculture (MAAF et ASP)</li><li>- Prise en compte progressive des conventions internationales dans le domaine de l'environnement, notamment la CDB et le dossier APA (Accès aux ressources génétiques et partage des avantages tirés de la biodiversité)</li><li>- développement d'une mission d'appui informatique aux services du MAAF dans le Pacifique sud</li></ul>

<p>DESCRIPTIF DES ACTIVITES</p>	<p>Gestion d'une équipe de 12 personnes comprenant 5 cadres A Gestion des personnels de la DAFE et du lycée agricole (paye, suivi administratif)</p> <p>Autorité académique de l'enseignement agricole sous l'autorité de la Nouvelle-Calédonie, organisation des examens agricole (compétence du MAAF)</p> <p>Suivi des 9 contrats de développement dans le domaine de l'assainissement, de l'eau potable et de l'environnement : participation aux comités de suivi des contrats, instruction des dossiers.</p> <p>Coordination des opérations groupées d'aménagement foncier et du dispositif de la dotation d'installation en agriculture.</p> <p>Suivi et appui aux collectivités concernant les conventions internationales dont l'Etat est signataire dans le domaine de l'environnement : CDB, CITES, Nagoya (APA) Gestion des crédits du MEDDE dédiés à cet accompagnement (programme 113 : environ 500 kEur/an).</p> <p>Membre des conseils d'administration de l'ADRAF (établissement public national de développement rural et d'aménagement foncier), de l'Institut Agronomique néo-calédonien (IAC)</p>
<p>CHAMP RELATIONNEL DU POSTE</p>	<p>Représentation du Haut Commissaire dans diverses instances dont : APICAN (Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités naturelles), IFREMER, Conservatoire des Espaces Naturels, Comité consultatif de l'environnement</p> <p>Expertise auprès du Haut Commissaire de la République sur les questions agricoles et environnementales, pour l'ONEMA et la Caisse des dépôts</p> <p>Le champ relationnel du poste est large :  → services et établissements de l'Etat (Haut-commissariat, Vice-rectorat, ADRAF IFREMER, IRD, Agence des Aires Marines Protégées, ...)  → services et gouvernement de Nouvelle-Calédonie,  → services des Provinces,  → instituts de recherche et ONG,  → services centraux du MAAF, OM et MEDDE, ASP,  → divers établissements publics.</p> <p>Participation aux séminaires bisannuels des DAAF d'outre-mer.</p>